



DANS SA SEANCE DU 29 AOÛT 2022 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation selon l'art. 111 LATC à Mme Stifano et M. Peixoto, parcelle 295, Le Vieux Bourg 24b, pour la réfection des fenêtres et des stores ;
- De délivrer une autorisation selon l'art. 111 LATC à M. et Mme Horisberger, Ch. des Bassettes 4, parcelle 551, pour le changement du système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau.

A pris note

- Du résultat du contrôle radar effectué par la Police cantonale en date du 05 juillet 2022 de 06h10 à 08h20 à la Rte de la Gare : 1057 véhicules ont été contrôlés dont 8 conducteurs dénoncés. Le taux d'infractions pour Denges est de 0.76% ; le taux d'infractions du canton pour la période en cours est de 3.07%.

La municipalité